

CIALE

\$ 5,000,000.00
\$ 5,776,000.00
\$ 47,880,000.00

is à son département
messieurs examinent
dépôts,
tionnaires lors de sa
teurs.

ORTE

du Nouveau-Brun-

V (Cité de Voummer, France).
rir: DIABÈTE,
S, FOIE, ESTO-
NCHES et toutes
curables.

QUE DES PLANTES
français ou anglais.
Adressez

ES ET MARINS
- - Montréal.

x et Sains

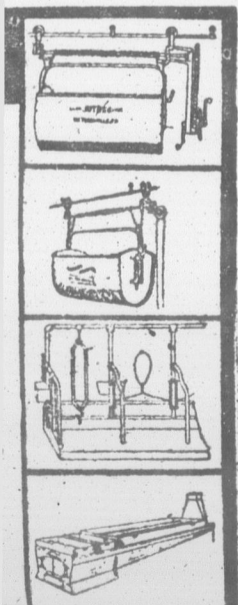
es se trouvent
à le

RO

l'une mère, quand
ligne de confiance.
de maisons ici et

nt pas de drogues
ux jeunes et vieux

ments écrire à
NS CO.
CHICAGO, ILL.



AS LIMITÉE

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada— Excepté cité de Québec. \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers. 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Marachers 75c

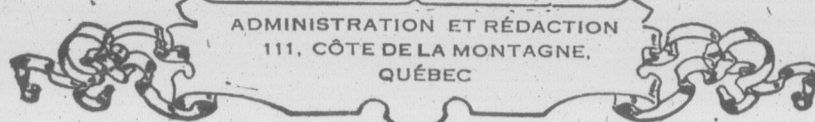
Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111, Côte
de la Montagne, (Edifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION ET RÉDACTION

111, CÔTE DE LA MONTAGNE,
QUÉBECORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Marachers de la Province de Québec

Volume XV—Henri Gagnon, Président

LE 14 AVRIL 1927

Frs. Fleury, Gérant—Numér p 15

Québec, 14 avril, 1927.

Proposition dangereuse

Un certain clan, que tout le monde connaît, a voué une telle haine au Ministre de l'Agriculture en notre Province, que pour nuire aux œuvres qu'il a inspirées et qu'il aide de son expérience et de son prestige, ses membres sont prêts à sacrifier les plus chers intérêts de la classe agricole qu'ils font mine de défendre.

En effet, existe-t-il en notre Province une industrie qui ait été autant que la fabrication du beurre et du fromage profitable à la classe agricole?

Eh bien, c'est cette industrie que ces gens-là voudraient tarir à sa source même en développant "tant que faire se pourra" l'exportation de la crème aux États-Unis.

Que ne l'on ne croit pas que nous exagérons, pour le malin plaisir de mettre des adversaires en mauvaise posture. Cela a été écrit en toute lettre dans un journal de la métropole: "Nous devrions nous organiser immédiatement pour expédier aux États-Unis la plus grande quantité possible de crème".

De ce que l'embargo a dû, tout de même, embêter les promoteurs de ce projet, en mettant en aussi vive lumière tout le danger que présente leur désastreuse proposition!

Mais les conséquences de leur étrange propagande sont le dernier des soucis de ces commerçants. Que leur importe que périssent ou progressent l'industrie laitière, pourvu qu'ils satisfassent leurs petites rancunes personnelles et moussent les affaires dont ils espèrent retirer de substantiels profits?

Nous ne leur ferons pas l'injure de les supposer inconscients au point de ne pas être capables de se rendre compte que leur proposition mise en œuvre ferait un tort immense à notre Province. Ils savent parfaitement que l'exportation en masse de notre crème mettrait notre industrie laitière à la merci des commerçants américains; mais la haine les aveugle tant qu'ils se ruinent eux-mêmes dans la considération de la classe dont ils voudraient capter la confiance.

Les manœuvres politiques de ce clan sont heureusement cousues de gros fil blanc. L'âne a trop longtemps laissé percer le bout de ses vilaines oreilles!

Monsieur Boyer, président de la société d'industrie laitière, par conséquent mieux que quiconque en position de savoir ce qui est profitable ou non à cette industrie, a dénoncé comme elle le méritait cette proposition saugrenue et fait toucher du doigt les dangers qu'elle présente pour la production du beurre et du fromage qu'elle anéantirait en la désorganisant.

Qui ne comprend que l'expédition de la crème aux États-Unis ne serait payante qu'aussi longtemps que les Américains le voudraient bien. Le jour où nous exporterions en assez grande quantité pour faire une concurrence sérieuse aux cultivateurs américains producteurs de lait, ils nous fermeraient leur marché.

Nous aurions alors perdu, avec le marché américain pour la crème, le marché anglais pour le beurre et le fromage, et il ne resterait plus aux cultivateurs que le marché local pour écouler leurs produits. Ce serait la désorganisation et la ruine.

Pour un profit immédiat, nous nous exposerions donc, dans un avenir plus ou moins éloigné, à un véritable désastre.

C'est ce que monsieur le sénateur Boyer expose avec une logique irréfutable dans une lettre qu'il nous ferait plaisir de reproduire en entier si l'espace à notre disposition le permettait. Si, dit monsieur Boyer, nous adoptions la proposition de Monsieur Trudel, "nous aurions ruiné les dix-huit cents fabriques dont l'efficacité et le perfectionnement représentent un travail ardu de 35 ans."

"Or, le jour où nous aurons complété ce criminel sabotage, pour courir après le marché des États-Unis, qui ne nous offre

aucune garantie, nos cultivateurs québécois seront livrés pieds et poings liés aux incertitudes du tarif américain, et ce qui est peut-être plus à redouter encore, à la rapacité et aux manœuvres louches de certains commerçants. Car il faut prévoir que ceux-ci, lorsqu'ils verront nos fabriques fermées, nos fabricants ruinés, et les compétences en fabrication, que le gouvernement a réussi à créer et à entretenir, disparus, sauront s'entendre ensemble pour payer les prix qu'ils voudront, et traiter les producteurs haut la main, parce que ceux-ci n'auront pas d'autres alternatives que de vendre leur crème aux prix des commerçants ou de détruire leurs troupeaux".

Voilà la situation que voudrait créer monsieur Trudel. Dans quel but? Sans doute des intérêts personnels dans cette nouvelle maison montréalaise fondée pour développer le commerce de la crème "tant que faire se pourra". Ou veut-il tout simplement se venger de ce que l'honorable monsieur Caron ait arraché la Coopérative Fédérée de ses griffes? En tentant de ruiner notre industrie laitière, espère-t-il ruiner en même temps cet organisme qui rend tant de services à la classe agricole?

Avec monsieur Boyer, nous dirons aux cultivateurs; "N'allez pas sacrifier la proie pour l'ombre, soyez prudents, ne détruisez pas votre organisation laitière, fruit du travail incessant d'hommes qui se sont véritablement occupés de vos intérêts, qui ont perfectionné votre production et qui ont amélioré votre position sur le marché anglais.

N'allez pas courir après les incertitudes du marché américain qui peut vous être fermé au premier moment et qui vous laissera sans défense, à la merci de quelques spéculateurs intéressés, qui tentent de vous entraîner derrière eux.

Pour susciter des animosités contre le Ministère de l'Agriculture, on voudrait bien créer l'impression que monsieur Caron est opposé à toute exportation de notre crème aux États-Unis. Heureusement les paroles même de l'honorable ministre et les faits prouvent le contraire.

Non seulement l'honorable monsieur Caron n'est pas opposé à une exportation raisonnable de la crème, quand l'état du marché le permet, mais il encourage même de tout son pouvoir l'organisation de fabriques centrales, comme celle, par exemple, de monsieur Charles Laganière, de Grondines, qui expédie de la crème aux États-Unis. L'embargo a mis fin à l'exportation, mais la fabrique demeure, toute prête à fabriquer du beurre et du fromage.

Savoir prévoir est l'une des qualités maîtresses du véritable homme d'État. L'honorable monsieur Caron prévoit que le schéma de certains commerçants serait néfaste à la Province et il le dénonce comme c'est son devoir. Il prévoit que l'exportation de la crème en nature sur une grande échelle amènerait la ruine d'un grand nombre de nos fabriques de beurre et de fromage, et il met les cultivateurs en garde contre un pareil désastre. Il agit en homme d'État soucieux des intérêts de la classe agricole.

Monsieur Auguste Trudel, lui, agit en politicien haineux et en commerçant qui voudrait à tout prix voir disparaître une institution qui lui porte ombrage.

Ce parallèle expose de façon saisissante toute la différence qui existe entre le mobile qui inspire les paroles et les actes de ces deux hommes: l'un se faisant le champion de sa Province et de la classe agricole, l'autre recherchant avant tout son intérêt personnel et la mesquine satisfaction de rancunes ridicules.

Comme complément de ce qui précède, nous renvoyons le lecteur au compte-rendu d'une assemblée de la Coopérative Fédérée, publiée dans la page qui lui est réservée.

14

14

14